

**PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 28/06/2021**

Date de convocation : 22/06/2021

L'an deux mille vingt et un, le 28 juin 2021 à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune de DUVY légalement convoqué s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Etaient présents : André DALLE, Claudine HUBERT, Frédéric LENZ, Olivier MONTREUIL, Catherine THIESSART, Olivier FADDA, Éric OBJOIS formant la majorité des Conseillers en exercice.

*Absents excusés : Aymeric DUPILLE donne pouvoir à André DALLE
Caroline BOUFFARD donne pouvoir à Frédéric LENZ*

Absents : Éric MANTEL

Secrétaire de Séance : Catherine THIESSART

OBJET : Délibération N°20-2021 PROLONGATION DE 3 MOIS DU CDD DE LA SECRETAIRE DE MAIRIE

Le contrat en CDD de la secrétaire de mairie se termine le 15/07/2021.
Un CDD de trois est 3 mois au même grade et échelon que le précédent contrat est proposé.

Sur la base de l'indice brut **478**, indice majoré **415**, correspondant au grade d'Adjoint Administratif Territorial principal de **1ère classe, Echelon 7**.

A cette rémunération mensuelle de base, pourront s'ajouter le cas échéant les primes et indemnités instituées par l'assemblée délibérante, et des heures supplémentaires selon les besoins de la mairie validées par le Maire.

Vote : POUR 09

OBJET : Délibération N° 21-2021 CRÉATION D'UN POSTE DE REDACTEUR

Le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi permanent de Rédacteur territorial à temps non complet à raison de 24 heures hebdomadaires, soit 24 /35^{ème}, à compter du 26 juin 2021.

A ce titre, cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au grade de Rédacteur territorial relevant de la catégorie hiérarchique B,

Le poste pourra être pourvu par un agent contractuel qui devra justifier d'un niveau scolaire, de la possession d'un diplôme, et sa rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie B par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Monsieur le Maire est chargé de recruter l'agent affecté à ce poste.

Vote : POUR 9

OBJET : Délibération N°22-2021 : APPROBATION DE L'ADHESION DES COMMUNES DE ROSIERES, ORMROY-VILLERS ET FRESNOY-LE-LUAT AU SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE D'AUGER-SAINT-VIENCENT

L'adhésion de ces trois communes permet de mutualiser les ressources en cas d'anomalie. L'intégration n'entrave pas le budget du Syndicat d'AUGER. Les réserves de trésorerie des communes et les subventions permettent la démolition du château d'eau de Fresnoy le Luat devenu obsolète. Un réservoir doté de surpression permettra de pallier la défaillance et d'assurer l'alimentation des communes.

Considérant que les Communes de Rosières, Ormoy-Villers et Fresnoy-le-Luat se sont prononcées favorablement sur leur adhésion au Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable d'Auger Saint-Vincent par des délibérations en dates du :

- 13 octobre 2020 pour Fresnoy-Le-Luat,
- 20 octobre 2020 pour Rosières,
- 18 décembre 2020 pour Ormoy-Villers.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **De se prononcer favorablement sur** l'adhésion des Communes de Rosières, Ormoy-Villers et Fresnoy-le-Luat au SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE D'AUGER SAINT-VINCENT, en application des dispositions de l'article L. 5211-18 du CGCT ;
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Vote : POUR 09

Émargement des conseillers :

Noms	Signatures
André DALLE	
Éric OBJOIS	
Olivier MONTREUIL	
Caroline BOUFFARD	Donne pouvoir à Frédéric LENZ
Aymeric DUPILLE	Donne pouvoir à André DALLE
Olivier FADDA	
Claudine HUBERT	
Frédéric LENZ	
Éric MANTEL	Absent
Catherine THIESSART	